



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

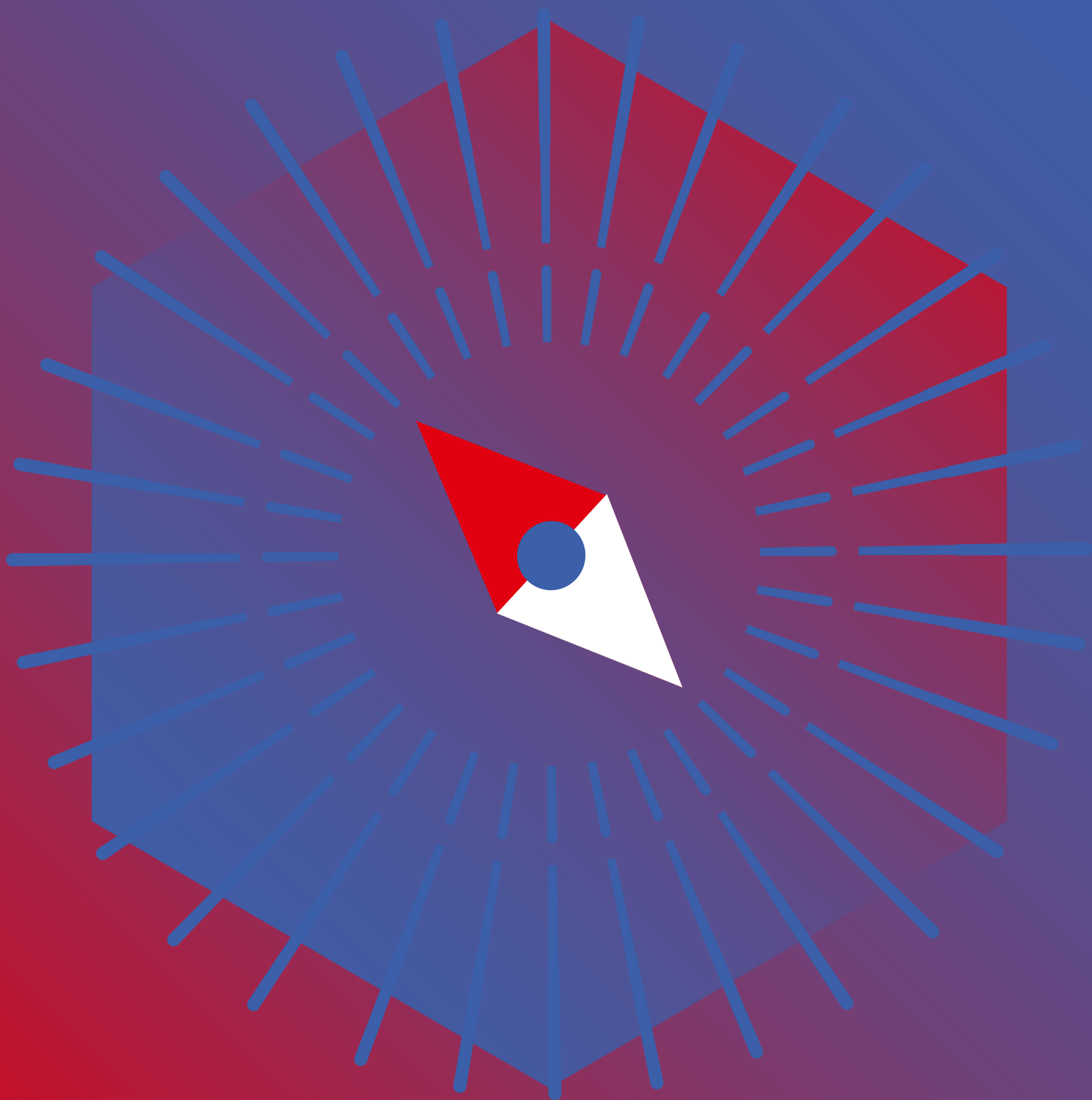
Choose  
France<sup>TM</sup>

[www.esr.gouv.fr](http://www.esr.gouv.fr)

Avril 2026

# CHOOSE FRANCE FOR HIGHER EDUCATION

Empowering free minds,  
advancing science, shaping careers



# Sommaire

|                                                                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Chiffres-clés                                                                                                                     | 6         |
| <b>PARTIE 1 — LA FRANCE DANS LA COMPÉTITION MONDIALE POUR LES TALENTS</b>                                                         | <b>7</b>  |
| 1.1 — La mobilité étudiante et scientifique mondiale : une course aux talents sans précédent                                      | 9         |
| 1.2 — La place de la France : des atouts réels sur lesquels s'appuyer                                                             | 13        |
| 1.3 — <i>Bienvenue en France</i> , une stratégie ambitieuse mise en œuvre depuis 2018                                             | 17        |
| <b>PARTIE 2 — UNE NOUVELLE STRATÉGIE PLUS QUALITATIVE : ATTIRER LES MEILLEURS ET LES ORIENTER VERS UNE OFFRE MIEUX STRUCTURÉE</b> | <b>18</b> |
| 2.1 — La vision : une attractivité qualitative et ciblée                                                                          | 22        |
| 2.2 — Orienter les flux vers les filières d'avenir                                                                                | 23        |
| 2.3 — Renforcer la lisibilité et améliorer l'accueil par une application cohérente des droits différenciés                        | 24        |
| 2.4 — Une politique de bourses d'excellence renouvelée                                                                            | 25        |
| 2.5 — Des conditions d'accueil à la hauteur des ambitions                                                                         | 26        |
| <b>PARTIE 3 — LA FRANCE, DESTINATION DE CHOIX POUR LES CHERCHEURS</b>                                                             | <b>25</b> |
| 3.1 — Doctorants et jeunes chercheurs : un enjeu stratégique                                                                      | 29        |
| 3.2 — Le titre « Talent-Chercheur » : un outil à généraliser                                                                      | 30        |
| 3.3 — <i>Choose France for Science</i> : attirer les meilleurs scientifiques du monde                                             | 31        |

# Édito



Crédit photo : Mesre / XBouzas

Au niveau mondial, nous vivons un moment de bascule pour l'enseignement supérieur et la recherche. La montée en puissance de la Chine, l'ébranlement de l'édifice académique états-unien, l'émergence fulgurante de l'Inde : les équilibres qui structuraient la recherche internationale depuis des décennies sont en train de se défaire.

Or, jamais les défis n'ont été aussi nombreux, ni aussi imbriqués à l'échelle mondiale. Le changement climatique et les atteintes à la biodiversité menacent nos conditions mêmes d'existence. Les crises énergétiques fragilisent notre société. L'irruption de l'intelligence artificielle transforme en profondeur notre rapport à la connaissance, à la transmission et à l'apprentissage, et vient questionner l'ensemble de nos modèles économiques et démocratiques. La multiplication des conflits, à basse comme à haute intensité, interroge notre capacité collective à protéger notre espace commun. Ces crises ne s'additionnent pas : elles se combinent, s'accroissent, s'alimentent mutuellement.

Face aux menaces, face aux bouleversements du monde, la seule réponse pertinente passe par l'investissement durable dans la recherche, dans l'excellence scientifique, dans la technologie et dans l'innovation. C'est le gage de notre souveraineté.

Le pire serait de céder à la tentation du repli. Nous devons au contraire investir, attirer les meilleurs et nous engager pleinement dans une compétition mondiale pour les talents, plus intense que jamais — chacun doit en être conscient.

En 2018, avec *Bienvenue en France*, la France s'est fixé un objectif quantitatif ambitieux : accueillir 500 000 étudiants internationaux en 2027. Malgré le Covid, nous sommes en passe de l'atteindre. Nous souhaitons poursuivre cet effort, tout en renforçant les critères d'accueil des étudiants qui choisissent notre pays pour y étudier, afin de mieux répondre à nos priorités stratégiques, en particulier dans les disciplines scientifiques et techniques.

La France a des atouts considérables pour tenir son rang en matière d'attractivité. Des établissements de rang mondial, des laboratoires reconnus, de grandes infrastructures de recherche, des chercheurs et des enseignants de premier rang. Nous héritons aussi d'une tradition de défense des libertés académiques qui fait notre identité et qui nous oblige. Depuis 2017, le président de la République Emmanuel Macron l'a réaffirmé sans relâche, depuis le programme *Make Our Planet Great Again* jusqu'au lancement de *Choose France for Science* : la France, dans l'Europe, doit s'affirmer toujours plus comme un pôle d'attractivité scientifique et académique.

Aujourd'hui, nous nous engageons dans une nouvelle étape. La France continuera à s'ouvrir aux talents du monde entier, des étudiants aux doctorants et aux chercheurs. Nous le devons à notre histoire, nous le ferons pour préserver notre avenir.

**Philippe Baptiste**

Ministre de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Espace

L'enseignement supérieur français se distingue par une vocation universaliste, qui fait de l'université non seulement un lieu de transmission des savoirs scientifiques et techniques, de formation professionnelle, mais aussi un creuset de la vie démocratique, où s'apprennent le débat raisonné, l'esprit critique, la confrontation des idées et le respect du pluralisme.

La tradition universitaire française est également indissociable de la défense des libertés académiques, qui garantissent la liberté d'enseigner, de chercher, de débattre et de produire des savoirs dans le respect des exigences scientifiques. Héritière d'une histoire intellectuelle ancienne et prestigieuse, illustrée notamment par la fondation de la Sorbonne au XIII<sup>e</sup> siècle, elle s'inscrit dans une vision de la transmission des savoirs exigeante, ouverte et universaliste.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur français est pleinement intégré à l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il repose sur des diplômes reconnus et comparables, ce qui facilite les mobilités étudiantes et académiques, et ouvre ainsi aux étudiants l'accès à l'ensemble des universités européennes. Il conjugue ainsi enracinement historique, ambition démocratique, excellence scientifique et ouverture internationale.

# Chiffres-clés

14 %

des étudiants dans l'enseignement supérieur sont internationaux

38 %

des doctorants (contre 25 % dans l'UE)

63 %

des étudiants étrangers sont inscrits à l'université

15 %

en écoles de commerce

8 %

en écoles d'ingénieurs

## LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

| Types d'établissements         | Effectifs 2023-2024 | Répartition | Part d'étudiants internationaux parmi inscrits | Évolution 2022-2023 | Évolution 2018-2023 |
|--------------------------------|---------------------|-------------|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Universités                    | 264 168             | 63 %        | 16 %                                           | +2 %                | +7 %                |
| Écoles de commerce             | 62 643              | 15 %        | 23 %                                           | +11 %               | +70 %               |
| Écoles d'ingénieurs            | 32 000              | 8 %         | 17 %                                           | +9 %                | +22 %               |
| Lycées                         | 23 768              | 6 %         | 7 %                                            | +4 %                | +45 %               |
| Écoles d'art et d'architecture | 11 577              | 3 %         | 12%                                            | +2 %                | +12 %               |
| Autres établissements          | 25 538              | 6 %         | 7 %                                            | +8 %                | +19 %               |
| Total                          | 419 694             | 100 %       | 14 %                                           | +4 %                | +17 %               |

Source : MESR/SIES, 2024.  
Note : La catégorie « autres établissements » comprend l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut d'études politiques de Paris, les écoles normales supérieures, des grands établissements et d'autres établissements spécialisés, préparations intégrées et autres écoles.

# 265

millions d'étudiants dans le monde  
x 2,5 depuis 2000

# 443 000

étudiants internationaux En France, en 2024-2025,  
en augmentation de 17 % sur 5 ans

# 7,3

millions d'étudiants en mobilité  
internationale à travers le monde  
x 4 depuis 2000

# 329 100

étudiants en mobilité  
internationale

# 293 300

en mobilité diplômante  
en 2023-2024

# 8<sup>e</sup>

pays d'accueil mondial

# 3<sup>e</sup>

pays d'accueil  
non anglophone

# 4<sup>e</sup>

pays d'accueil des  
doctorants

# 50 %

des étudiants étrangers en France viennent  
d'un pays francophone

# 20 %

des élèves ingénieurs en France sont étrangers

## DÉFINITIONS :

- **Un étudiant** est qualifié d'« international » dès lors qu'il a quitté son pays d'origine pour venir étudier dans un autre pays.
- **Un étudiant en mobilité diplômante** est un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger avec l'intention d'y réaliser tout ou une partie de son cursus pour en obtenir le diplôme.
- **Un étudiant en mobilité internationale** est un étudiant qui effectue une partie de son cursus dans un autre pays tout en restant rattaché à son établissement d'origine.
- **Le double diplôme** concerne l'étudiant qui effectue une partie de son cursus dans deux établissements partenaires et reçoit, à la fin, les deux diplômes distincts.
- **La mobilité de stage** concerne l'étudiant qui effectue un stage dans une structure (entreprise, administration, organisation...) à l'étranger. Cette mobilité de « terrain » est souvent intégrée au cursus académique.
- **La mobilité « Free-mover »** : cette mobilité individuelle concerne l'étudiant qui part de sa propre initiative dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, en dehors de tout accord d'échange.

# La France dans la compétition mondiale pour les talents



# 1.1 — La mobilité étudiante et scientifique mondiale : une course aux talents sans précédent

## Des flux mondiaux de mobilité étudiante dynamiques et en évolution rapide

Le contexte géopolitique mondial est traversé par des tendances contradictoires : d'une part, de fortes tensions politiques et économiques, dans un monde de plus en plus fracturé. D'autre part, des mobilités dynamiques et une concurrence accrue entre pays pour accueillir les talents du monde entier. Si les États-Unis remettent en cause leur tradition d'ouverture des universités à l'international, l'Europe continue de s'affirmer comme une zone de stabilité et de coopération universitaire et scientifique internationale. Elle fait de la science libre un fondement de son modèle démocratique, car elle affirme que « les démocraties seront demain plus fortes pour éradiquer le cancer, pour permettre la transition climatique, pour mieux comprendre l'espace comme les grands fonds marins, et bâtir une connaissance au service du progrès humain<sup>1</sup>. »

On observe l'émergence de nouveaux pays d'accueil, qui déploient des stratégies très incitatives pour attirer les meilleurs étudiants et chercheurs internationaux : Turquie, Émirats arabes unis, Corée du Sud. La Chine et l'Australie, après une période de repli, adoptent également des stratégies pro-actives de rattrapage. Il s'agit, selon les pays, de répondre à des besoins spécifiques sur le marché du travail, de s'affirmer comme hub pour l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle d'une région, ou encore de d'attirer des talents qui se détourneraient de l'Amérique du Nord à la suite du revirement de l'administration américaine.

Le modèle français se distingue par la diversité des origines parmi les étudiants internationaux : aucune nationalité ne dépasse 10 % du total. Les étudiants sont issus de trois grandes zones principales — Afrique du Nord/Moyen-Orient (27 %), Europe (26 %) et Afrique subsaharienne (26 %). Les 5 premiers pays d'origine sont le Maroc, l'Algérie, la Chine, l'Italie et le Sénégal.

L'université accueille 63 % des étudiants internationaux. Les écoles de commerce (15 %, + 70 % d'internationaux depuis 2018) et les écoles d'ingénieurs (8 %, + 22% depuis 2018) ont vu leur attractivité augmenter sur un rythme plus rapide.

### TOP 10 DES PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE EN FRANCE (2023-2024)

| Rang | Pays d'origine | Effectifs 2023-2024 | Part du total (%) | Évolution sur 1 an | Évolution sur 5 ans |
|------|----------------|---------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| 1    | Maroc          | 43 354              | 10 %              | -4 %               | +4 %                |
| 2    | Algérie        | 34 269              | 8 %               | +7 %               | +10 %               |
| 3    | Chine          | 27 123              | 6 %               | +6 %               | -5 %                |
| 4    | Italie         | 21 037              | 5 %               | +5 %               | +43 %               |
| 5    | Sénégal        | 16 955              | 4 %               | +11 %              | +37 %               |
| 6    | Tunisie        | 15 224              | 4 %               | +7 %               | +17 %               |
| 7    | Espagne        | 12 087              | 3 %               | +4 %               | +44 %               |
| 8    | Côte d'Ivoire  | 11 772              | 3 %               | +10 %              | +32 %               |
| 9    | Liban          | 11 234              | 3 %               | -3 %               | +90 %               |
| 10   | Cameroun       | 10 880              | 3 %               | +11 %              | +46 %               |

Source : MESRE/SIES, 2024.

1. Discours du président de la République en Sorbonne, 5 mai 2025.

Les pays francophones demeurent le socle de la mobilité vers la France : **près d'un étudiant international en mobilité en France sur deux en est issu**, et leur nombre a augmenté de 21 % depuis 2018.

La mobilité en provenance d'Europe se distingue par une progression particulièrement forte de 31 % entre 2018 et 2024, dépassant nettement la moyenne globale de 24 %. En particulier, de nombreux jeunes Italiens et Espagnols continuent à choisir d'étudier en France (respectivement 22 000 et 13 000 étudiants, soit +38 % et + 45 % depuis 2020), pays qui accueillent en retour de nombreux étudiants français.

En-dehors de ces aires géographiques et culturelles avec lesquelles les échanges sont anciens, la France élargit son attractivité à de nouvelles zones dans le monde, grâce notamment à l'arrivée croissante **d'étudiants indiens** (+63 % depuis 2018) et, plus généralement, par une forte dynamique dans les pays africains anglophones dont **le Nigeria** (+112 %), aujourd'hui premier pays africain d'envoi d'étudiants en mobilité.

Ces évolutions renforcent la diversification géographique de la population étudiante étrangère en France et confirment la capacité du système français à attirer des talents issus de toutes les grandes régions du monde.

## L'essor des mobilités de chercheurs et doctorants à l'échelle internationale

En quinze ans, la mobilité internationale des chercheurs et des doctorants s'est accélérée, dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans les pays de l'OCDE, cette progression est également nette : la part des étudiants internationaux dans l'ensemble du supérieur est passée de 6 % en 2018 à 7,4 % en 2023, pour un total de 5,02 millions d'étudiants mobiles dans les pays de l'OCDE et partenaires. Cette dynamique est encore plus marquée au niveau doctoral : en moyenne, 30 % des nouveaux entrants en doctorat sont internationaux, contre 21 % en master et 6 % en licence. Les flux se concentrent fortement dans quelques grands pays d'accueil : à eux seuls, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis accueillent 46 % des étudiants mobiles des pays de l'OCDE et partenaires, et les États-Unis en reçoivent 957 000.

Cette mobilité doctorale est en outre particulièrement tournée vers les disciplines des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Du côté des chercheurs, l'élargissement du vivier mondial est lui aussi spectaculaire : dans l'OCDE, le nombre de chercheurs est passé de 3,2 millions en 2000 à plus de 5,5 millions en 2021, ce qui nourrit mécaniquement les circulations internationales.

Les politiques publiques accompagnent ce mouvement : en Europe, les actions Marie Skłodowska-Curie, programme de référence pour la mobilité scientifique, ont soutenu plus de 150 000 chercheurs depuis 1996. Dans le cadre d'Horizon 2020 (2014-2020), elles ont soutenu environ 65 000 chercheurs.

## ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS MENACÉS : UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE L'ACCUEIL

La France s'engage particulièrement dans l'accueil des étudiants et chercheurs empêchés.

**Le DU Passerelle** est une formation universitaire gratuite destinée aux **personnes en exil** (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) qui vise à leur permettre d'atteindre le niveau de français requis pour reprendre des études supérieures en France, via un accompagnement linguistique, académique et social complet. Il existe aujourd'hui **environ 45 formations Passerelle en France, dont 42 habilitées** comme Diplôme d'Université, permettant aux étudiants d'accéder au **statut étudiant. Environ 7 000 étudiants** ont été accueillis dans les DU Passerelle depuis leur création en **2019**.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fait de la question de l'accueil des étudiants et chercheurs empêchés, originaires des zones de conflit, une priorité. À titre d'exemple, le MEAE déploie, en coopération avec le réseau des ambassades, les établissements d'enseignement supérieur et la communauté internationale, des programmes tels qu'Élysée-Syrie à partir de 2017 ; « Ma'akum » en 2020 pour les étudiants libanais ; Urgence FLE Ukraine en 2022-2023 ; Kandaka-Soudan en 2023-2024 ; les « bourses d'excellence pour étudiants gazaouis » localisés au Caire en 2024-2025. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères cofinance également le programme UNIV'R, couloir universitaire porté par le HCR-Paris et l'agence universitaire de la francophonie, à destination des étudiants francophones de niveau master réfugiés dans un premier pays d'asile.

**Le programme PAUSE**, porté par le Collège de France avec le soutien des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, et de la Culture, permet également depuis 2017 **d'accueillir et de protéger les chercheurs, artistes et intellectuels menacés** en leur offrant des financements d'urgence et un hébergement académique au sein des établissements français.

### CHIFFRES CLÉS (2025)

146

établissements partenaires sur tout le territoire français accueillant des lauréats issus de 44 pays différents

131

scientifiques en provenance d'Ukraine bénéficiaires du fonds d'urgence solidarité Ukraine créé en mars 2022

606

scientifiques lauréats du programme (PAUSE) depuis sa création en 2017, auxquels s'ajoutent une centaine d'artistes lauréats

## La France face aux grands compétiteurs

La France, avec 284 865 étudiants internationaux en mobilité en 2024-2025, connaît une hausse des mobilités de 3 % par rapport à 2023, et de 13 % sur cinq ans (2020-2025).

Si, depuis les années 2000, la France a connu une progression régulière des effectifs internationaux accueillis dans son enseignement supérieur – avec notamment une croissance de 20 % entre 2018 et 2023, cette augmentation reste inférieure à la croissance moyenne mondiale (+27 % sur le même intervalle), et à celles de concurrents anglo-saxons ou de l'Allemagne. Ainsi, la France a eu tendance à reculer dans le classement UNESCO, de la 4<sup>e</sup> place en 2017 (derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, et l'Australie) à la 7<sup>e</sup> en 2022 (derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, l'Allemagne, et la Russie), puis la 8<sup>e</sup> en 2023 (cf. ci-dessous).

**Cette évolution reflète l'intensification de la compétition internationale autour de l'accueil des étudiants internationaux.**

**En France, les étudiants internationaux mobiles représentent autour de 10 % de l'ensemble des étudiants, là où cette part monte à 27 % en Australie, 23 % au Royaume-Uni, 13 % en Allemagne.**

**76 % de ces étudiants relèvent de la mobilité internationale** — dont 70 % en mobilité diplômante et 6 % en mobilité d'échange.

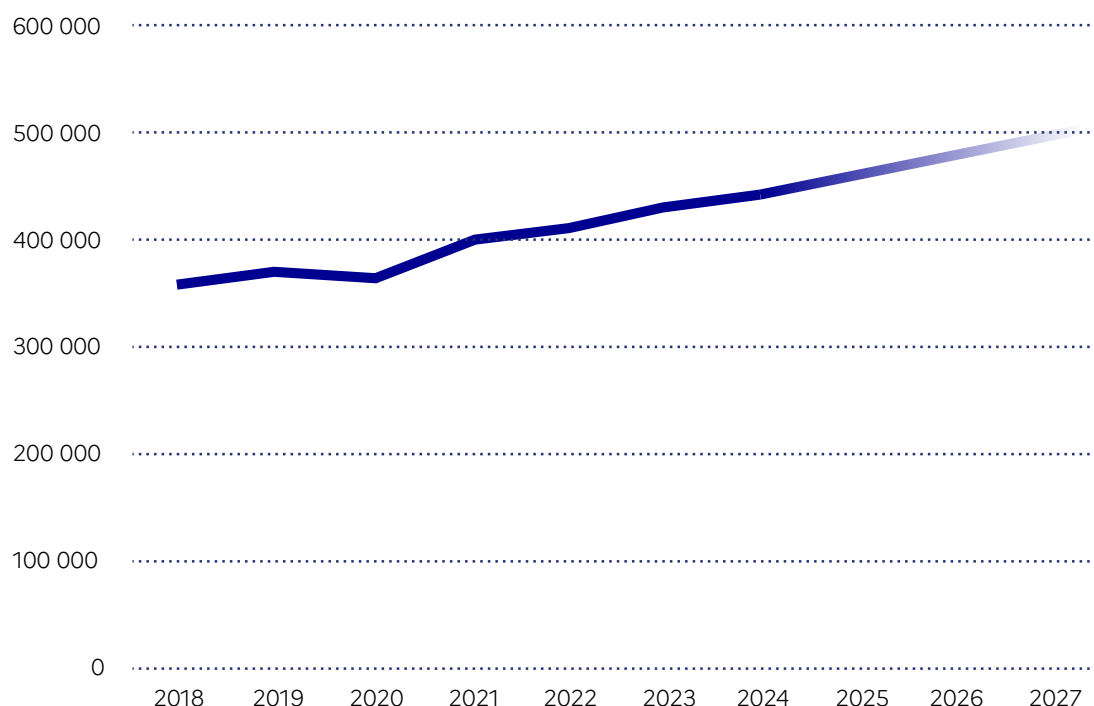
## LES 10 PREMIERS PAYS D'ACCUEIL DE LA MOBILITÉ DANS LE MONDE

| Rang 2023    | Pays                | Effectifs 2023   | Évolution 2018-2023 | Part d'étudiants internationaux |
|--------------|---------------------|------------------|---------------------|---------------------------------|
| 1            | États-Unis          | 956 923          | -3 %                | 5 %                             |
| 2            | Royaume-Uni         | 748 461          | +66 %               | 23 %                            |
| 3            | Australie           | 467 074          | +5 %                | 27 %                            |
| 4            | Allemagne           | 423 197          | +13 %               | 13 %                            |
| 5            | Canada              | 389 181          | +36 %               | 21 %                            |
| 6            | Russie              | 336 453          | +5 %                | 5 %                             |
| 7            | Turquie             | 301 634          | +141 %              | 4 %                             |
| 8            | France              | 276 217          | +20 %               | 10 %                            |
| 9            | Émirats arabes unis | 237 034          | +19 %               | 70 %                            |
| 10           | Chine               | 200 892          | 0 %                 | <1 %                            |
| Autres pays  |                     | 3 010 820        | -                   | -                               |
| <b>Total</b> |                     | <b>7 288 073</b> | <b>+27 %</b>        | <b>3 %</b>                      |

Source : Institut de statistique de l'Unesco, 2023, collecte 2026.  
Préparation des Chiffres clés 2026 : la mobilité internationale dans le monde, Campus France.

## 1.2 — La place de la France : des atouts réels sur lesquels s'appuyer

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INSCRITS EN FRANCE (2018-2024 ET PRÉVISIONNEL 2024-2027)



Source: MESRE/SIES 2025, et projection sur la base d'une croissance de 4 %.

Selon les dernières données du MESRE/SIES, en 2024-2025, les étudiants de nationalité étrangère inscrits en France étaient 443 500, en croissance de 3 % par rapport à l'année précédente.

### La France : 8<sup>e</sup> pays d'accueil mondial

Selon les derniers chiffres de l'UNESCO datant de fin février 2026, la France, avec 276 217 étudiants internationaux en mobilité diplômante en 2023, se classe désormais au 8<sup>e</sup> rang des pays d'accueil, soit une baisse d'une place par rapport aux dernières données de septembre 2025.

La Turquie accède à la 7<sup>e</sup> position, devant la France, avec 301 634 étudiants internationaux en mobilité diplômante, tandis que les Émirats arabes unis la talonnent à la 9<sup>e</sup> place.

Bien que la France ait enregistré une croissance de 20 % des effectifs accueillis entre 2018 et 2023, elle connaît une augmentation des mobilités internationales étudiantes inférieure à la croissance moyenne mondiale (+27 %), et à celle de nombreux concurrents. La France a ainsi perdu 4 places dans le classement depuis 2016, alors que l'Allemagne oscille pour sa part entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> place mondiale.

## La France, terre d'excellence scientifique et universitaire

La France compte parmi les grandes puissances scientifiques mondiales. La France possède certains atouts uniques au monde, en particulier en ce qui concerne les grandes infrastructures de recherche telles les synchrotrons (ESRF, SOLEIL), les accélérateurs de particules (CERN), les lasers de haute puissance (XFEL), la génération de champs magnétique intense (LNCMI), le calcul intensif (GENCI) avec Jean Zay et bientôt Alice Recoque, les plateformes de nanofabrication (RENATECH) ou les navires de la Flotte océanographique française (FOF).

La qualité de la recherche et de l'université françaises repose aussi sur sa capacité à attirer les meilleurs talents, et à s'ouvrir toujours davantage aux chercheurs et étudiants du monde entier. Ce rayonnement s'appuie sur des établissements, des laboratoires et des chercheurs d'excellence, et sur des politiques publiques ambitieuses.

La recherche française est fortement internationalisée, notamment à travers les laboratoires internationaux du CNRS (IRL) présents dans près de 40 pays, et les plus de 400 projets et réseaux (IRP et IRN) établis avec 80 pays partenaires.

Elle s'appuie aussi sur des valeurs fondamentales : l'intégrité scientifique, condition essentielle d'une recherche exigeante, fiable et crédible, et la liberté académique qui garantit à la communauté des chercheurs et des enseignants-chercheurs la possibilité d'enseigner, de chercher et de débattre librement, à l'abri des pressions politiques et économiques, ainsi que de toute ingérence extérieure.

Dans un contexte international marqué par une défiance accrue envers la science et des tensions croissantes sur l'indépendance des scientifiques, la France fait le choix de protéger et de promouvoir ces valeurs. Elle figure ainsi parmi les pays les mieux classés au monde en matière de liberté académique, avec un score élevé et stable (0,87/1 en 2025), témoignant de la solidité de ses garanties.

Dès juin 2017, Emmanuel Macron a lancé l'initiative *Make Our Planet Great Again* en réponse au retrait des États-Unis de l'Accord de Paris : 255 lauréats de 66 nationalités ont depuis bénéficié du programme, dont 184 jeunes chercheurs, attirés par la qualité des laboratoires français.

La loi de programmation de la recherche, votée en 2019, a permis le lancement de 2 000 chaires de professeur junior entre son vote et 2030. Ce dispositif inspiré du modèle de la *tenure track*, doté en moyenne de 200 000 euros sur trois ans par l'ANR permet d'accélérer la carrière des jeunes talents français et étrangers.

Ces initiatives traduisent une conviction forte : la liberté académique et l'ouverture internationale sont les moteurs d'une recherche vivante, capable d'attirer les meilleurs esprits du monde entier et de relever les grands défis de notre temps. C'est un atout majeur de la France en matière d'attractivité, qui sera cultivé et rendu plus visible par les assises de la liberté académique qui se tiendront à partir de la mi-2026.

## Une attractivité française bien structurée et portée à l'international

Les étudiants internationaux choisissent la France majoritairement pour la qualité de la formation et de la recherche, leur connaissance de la langue française, mais aussi pour la qualité de vie et le prestige que conserve la destination France, pays de culture et des lumières.

Au sein des ambassades, la France peut compter sur un réseau déployé dans 139 pays à travers plus de 275 Espaces Campus France. Ses missions sont cruciales pour promouvoir les études en France à travers le monde et faciliter la mobilité :

- **l'information et l'orientation** – L'Espace Campus France informe sur l'organisation du système d'enseignement supérieur français et sur l'offre de formations disponibles et les débouchés.
- **la bonne mise en œuvre de la procédure Études en France (EEF)** – Dans les 73 pays et territoires couverts par la procédure dématérialisée de candidature, l'Espace Campus France centralise les dossiers, évalue chaque projet de mobilité, vérifie l'authenticité des diplômes et la cohérence du projet académique présenté par les candidats.

- **le lien avec les services consulaires** – L'Espace Campus France émet un avis pédagogique qui facilite ensuite l'instruction du dossier de visa par les services consulaires.
- **la gestion des bourses** – L'Espace Campus France gère localement les appels à candidatures pour les bourses du gouvernement français (BGF) publiés par les ambassades.

Dans les pays dans lesquels ils sont implantés, les Espaces Campus France sont physiquement et hiérarchiquement rattachés au **service de coopération et d'action culturelle (SCAC)** des ambassades de France.

Par ailleurs, certains établissements, très attractifs, ont développé une stratégie d'attractivité internationale pour toucher des publics cibles en fonction de leurs caractéristiques propres. Le maintien de leur attractivité contribue au rayonnement de la France et reste une priorité pour l'État.

**Le séjour d'études contribue largement à l'attractivité professionnelle de la France auprès des alumni.** De ce fait, 93 % d'entre eux ont une bonne image de la France, dont 43 % une « très bonne image », selon une étude de Campus France / Institut Verian datant de mai 2024. Venir étudier en France est donc synonyme de découverte et de liberté et constitue un atout majeur pour la vie.

## Campus France, acteur stratégique de la politique d'attractivité française

Placé sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Campus France est l'opérateur pivot de la politique d'attractivité académique de la France.

À travers cet opérateur unique, la France s'est dotée d'un outil stratégique, chargé de valoriser et promouvoir l'offre française de formation à l'international, améliorer les conditions d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, et gérer les programmes de mobilités à fort impact d'étudiants et de chercheurs au travers de programmes de bourses.

Campus France contribue ainsi directement au rayonnement intellectuel, scientifique et culturel de la France, ainsi qu'à la structuration de liens durables avec des partenaires étrangers.

Ces missions se sont inscrites jusqu'à présent dans le cadre de la stratégie interministérielle *Bienvenue en France* lancée en novembre 2018. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, Campus France est appelé à jouer un rôle renforcé dans la mise en œuvre de ces orientations.

En appui aux ministères de tutelles, aux établissements d'enseignement supérieur et au réseau diplomatique, l'opérateur contribuera à développer une politique d'attractivité plus ciblée, plus qualitative et pleinement alignée avec les priorités stratégiques de la France.

## Capitaliser sur nos réussites pour faciliter l'accueil des étudiants internationaux

### L'ANEF : une avancée notable dans la simplification administrative

Le déploiement de l'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France) mis en place à la rentrée universitaire 2020 marque un tournant majeur. Cette plateforme permet désormais de réaliser l'ensemble des démarches essentielles en ligne, dont la validation du visa de long séjour valant titre de séjour (VLSTS) dans les trois mois suivant l'arrivée, et le dépôt des demandes de titre de séjour pour études. L'utilisateur ne se déplace en préfecture que pour la remise de son titre de séjour, au terme de l'instruction par le service préfectoral.

Pour garantir l'accessibilité du dispositif, les démarches sont proposées en français et en anglais, renforçant l'autonomie des étudiants internationaux.

### Des référents attractivité pour organiser la relation avec les préfectures

Une circulaire du 21 mai 2024 du ministère de l'Intérieur a permis de désigner un référent attractivité dans chaque préfecture, afin de structurer les démarches de séjour pour les étudiants, chercheurs et professionnels qualifiés étrangers. Ces référents sont les interlocuteurs privilégiés des établissements

et des structures d'accueil. Cette innovation renforce la coordination et la confiance entre établissements d'enseignement supérieur et préfetures, et permet un traitement plus rapide d'éventuels blocages.

#### Le titre « Talent-Chercheur », une approche intégrée

Parallèlement, la France a consolidé sa politique d'accueil des talents internationaux grâce à la montée en puissance des titres « Talent » parmi lesquels le « Talent-Chercheur », devenu un pilier de la stratégie nationale d'attractivité des talents internationaux. Les titres de séjour du dispositif « Talents » présentent de nombreux avantages pour les bénéficiaires : il s'agit d'un titre pluriannuel dès la première admission au séjour, il permet l'exercice d'une activité salariée sans autorisation de travail et exonère son employeur du versement de la taxe dite employeur. Par ailleurs, le conjoint et les enfants du porteur, sont autorisés à entrer, séjourner et exercer toute activité professionnelle. En 2025, plus de 25 000 ressortissants de pays tiers (128 nationalités représentées) séjournent en France sous couvert d'un titre de séjour pluriannuel « Talent-Chercheur ». Ils représentent 20 % de l'ensemble des plus de 125 000 titulaires d'un titre « Talent ». L'augmentation du nombre de titres « Talent-Chercheur » entre 2020 et 2025 est de 54 %.

Cette approche intégrée contribue à faire de la France un pôle d'accueil pour les profils hautement qualifiés et les talents scientifiques.

#### LA DÉLIVRANCE DES VISAS ÉTUDIANTS EN NETTE PROGRESSION DEPUIS 2018

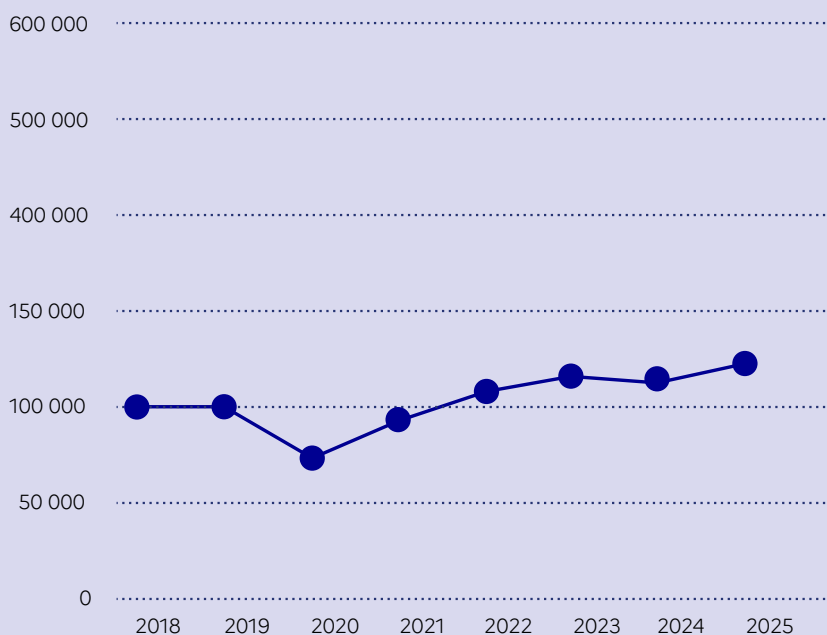
**+8,7 %**

de visas étudiants délivrés par la France  
entre 2019 et 2025

**117 755**

visas pour études délivrés en 2025,  
soit **+7,3 % en un an**

#### DÉLIVRANCE DES VISAS LONG SÉJOURS ÉTUDIANTS



## 1.3 — *Bienvenue en France*, une stratégie ambitieuse mise en œuvre depuis 2018

Lancée en 2018 à l'initiative du président de la République, la stratégie *Bienvenue en France* portait une ambition simple : faire de la France l'une des destinations académiques les plus attractives au monde, en améliorant l'accueil, l'accompagnement et l'expérience des étudiants internationaux. Elle fixe l'objectif de 500 000 étudiants internationaux inscrits en France à l'horizon 2027. Cet objectif est en voie d'être atteint : près de 443 000 étudiants internationaux étaient inscrits dans l'enseignement supérieur français au cours de l'année universitaire 2024-2025, soit 15 % de la population étudiante en France. Cette stratégie s'inscrivait dans un contexte international marqué par une croissance soutenue des mobilités étudiantes et l'entrée des pays émergents dans la compétition mondiale pour attirer les talents.

**Huit ans plus tard, *Bienvenue en France* a permis d'engager un mouvement durable.**

La stratégie a permis d'insuffler une dynamique collective au sein des établissements, d'harmoniser des pratiques souvent hétérogènes, et de placer la qualité de l'accueil au cœur des politiques de coopération internationales universitaires. Ce mouvement a également été un levier puissant pour renforcer la visibilité de l'enseignement supérieur français et moderniser ses services, dans un esprit d'ouverture et de compétitivité.

### Objectif 500 000 étudiants : un pari réussi malgré la pandémie de Covid

La dynamique engagée par *Bienvenue en France* a permis de placer le système d'enseignement supérieur français sur une trajectoire claire et robuste vers l'objectif fixé des 500 000 étudiants étrangers accueillis en 2027. **En 2024-2025, la France compte 443 469 étudiants étrangers inscrits, soit une progression de 24 % par rapport à 2018.**

Cette croissance régulière sur la période - en moyenne 4 % par an - malgré la survenue de la crise sanitaire, **montre la résilience et l'attractivité durable de notre système. En instaurant une instance de dialogue et de coordination** entre tous les acteurs de la mobilité – ministère de l'Intérieur, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Campus France, préfectures, conférences d'établissements, Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) - *Bienvenue en France* a facilité la réaction rapide aux situations de crise et continue de piloter l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux en France.

### Une offre de formation mieux ciblée à destination des étudiants en mobilité

La dynamique de renforcement des formations en anglais et des enseignements de FLE se poursuit.

Depuis le lancement de la stratégie *Bienvenue en France*, la France a fortement étoffé son offre de formations enseignées en anglais, afin d'encourager la venue d'étudiants non francophones. L'objectif fixé à l'origine – doubler l'offre de programmes en anglais – a largement été engagé : **le catalogue des programmes enseignés en anglais réalisé par Campus France recense 1 716 formations fin 2025, contre 1 328 en 2018, soit une hausse de 23 %** de l'offre déclarée par les établissements. Un catalogue dédié aux formations en anglais est par ailleurs disponible lors de la candidature sur la plateforme Études en France.

Par ailleurs, **la proportion de formations entièrement enseignées en anglais progresse fortement** : 1 460 programmes 100 % anglophones sont aujourd'hui disponibles, soit +30 % par rapport à 2018. L'offre de formations en anglais est majoritairement (81 %) positionnée au niveau master, dont 69 % entièrement en anglais. Autre évolution majeure, la montée en puissance des STIM, désormais en tête des formations disponibles en anglais.

La consultation du catalogue confirme cette dynamique : en 2025, **plus de 245 000 visiteurs issus de 215 pays ont utilisé l'outil**, avec une hausse spectaculaire des consultations depuis les pays d'Asie du Sud et d'Afrique anglophone — Pakistan, Inde, Nigeria, Bangladesh, Ghana.

Parallèlement au développement d'une offre de cours en anglais, la stratégie *Bienvenue en France* a encouragé les établissements à renforcer leur offre de cours de français langue étrangère (FLE). Dans le cadre du label *Bienvenue en France*, en cinq ans, l'offre de FLE des établissements labellisés s'est nettement renforcée, traduisant une structuration plus aboutie et une meilleure adaptation aux besoins des étudiants internationaux.

## L'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux est effective

La stratégie *Bienvenue en France* avait pour objectif de pallier les difficultés d'accueil des étudiants internationaux.

Pour améliorer leur attractivité, les établissements d'enseignement supérieur français renforcent leur politique d'accueil des étudiants internationaux. Pour valoriser cet investissement, un label *Bienvenue en France*, géré par l'opérateur Campus France a été créé. Ce label s'est imposé comme un standard reconnu par les étudiants, les partenaires internationaux et les acteurs institutionnels et s'appuie sur des critères exigeants — information avant l'arrivée, accompagnement administratif, intégration sociale, accompagnement pédagogique, vie étudiante. Les établissements labellisés qui ont ainsi poursuivi la professionnalisation de l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux, sont valorisés sur la plateforme Études en France pour permettre aux étudiants de les identifier plus facilement.

### CHIFFRES CLÉS :

180

établissements d'enseignement supérieur labellisés BEF accueillent plus de 70 % des étudiants internationaux en France,

22 %  55 %

Part d'établissements labellisés 3 étoiles (excellence) : 22 % en 2022 à 55 % en 2026

Le label permet de suivre l'évolution et les progrès des établissements d'enseignement supérieur membres sur l'ensemble des critères de qualité. Sur le critère du français langue étrangère (FLE), **le nombre d'établissements membres du label proposant une offre d'excellence a augmenté de 60 %**. Sur le critère de l'offre d'enseignement en anglais, la proportion des établissements proposant une offre d'excellence en anglais a plus que doublé.

Véritable catalyseur pour les établissements (96 % des établissements labellisés entre 2019 et 2021), ont renouvelés leur labellisation - la démarche a permis d'amplifier les dynamiques pour :

- structurer des guichets uniques d'accueil dans la quasi-totalité des grandes métropoles ;
- renforcer l'offre de services linguistiques et d'accompagnement interculturel ;
- développer des dispositifs d'intégration innovants, associant collectivités, associations étudiantes et établissements.

## Le renforcement des politiques d'accueil est l'une des réussites les plus tangibles du label *Bienvenue en France*

Dans le cadre de l'octroi du label *Bienvenue en France*, la France a engagé une modernisation de ses procédures de séjour, avec un objectif clair : adapter les démarches aux spécificités des publics internationaux, réduire les délais et offrir un service plus lisible et plus fluide.

En outre, une enveloppe de 10 millions d'euros a été engagée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace afin d'aider les établissements à rapidement améliorer leurs dispositifs. La première moitié a été répartie pour améliorer, dès la rentrée 2019, les bureaux d'accueil à destination des étudiants étrangers. L'autre moitié a été attribuée sur appel à projets, et selon trois axes : le parrainage par les pairs ; les cours de français langue étrangère ; l'offre en langue étrangère et l'accueil multilingue.

### QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES

#### Un guichet unique plurilingue à Lyon

Un guichet d'accueil unique plurilingue a été mis en place à Lyon pour optimiser l'intégration des étudiants internationaux via un accompagnement individualisé. Ce dispositif repose sur trois piliers : un mentorat académique (langue et méthodologie par le biais de séances de tutorat individuel), une assistance administrative (visas, gestion de 300 logements CROUS, sécurité sociale) et la mission Alter Ego pour le lien social. Durant la pandémie, le réseau de soutien a brisé l'isolement de plus de 360 étudiants grâce au parrainage virtuel. Enfin, l'intégration culturelle est dynamisée par des actions concrètes comme des cafés des langues, des sorties guidées à vélo, des ateliers d'échanges interculturels et des opérations binômes avec des étudiants locaux.

#### Accompagner et faciliter l'intégration des étudiants internationaux à l'Université Toulouse

Pour aider les étudiants internationaux à se loger, et pallier la tension du marché immobilier toulousain, l'Université Toulouse a investi dans la plateforme Studapart, facilitant la mise en relation avec le parc privé (hors Crous). Une aide financière de 65 euros par étudiant a été instaurée pour soutenir les formalités administratives d'installation. De même, pour favoriser l'autonomie des étudiants, l'université a modernisé ses outils de communication (rénovation et traduction multilingue du site web, guide de l'étudiant en anglais, création de plans spécifiques du campus incluant les lieux de convivialité pour encourager l'intégration à la vie étudiante). Enfin, la proximité reste au cœur du dispositif avec le recrutement de vacataires dédiés durant un mois pour guider les nouveaux arrivants. L'accueil est marqué par la remise de la « Toul'Box » (kit de bienvenue) lors d'une cérémonie officielle et par la mise en place d'un système de parrainage. Des formations en anglais et en

espagnol ont été proposées au personnel des relations internationales et les étudiants étrangers en échange ont bénéficié de cours de FLE.

#### Un double parrainage à l'Université de la Réunion

Le projet mené par l'Université de la Réunion s'appuie, d'une part sur un parrainage linguistique (mise en place d'ateliers de conversation encadrés par une enseignante de français, de tandems bilingues) et d'autre part, sur un parrainage d'accueil, via le recours à la plateforme *Buddy program*, destinée à mettre en relation un étudiant local et un étudiant international.

#### Des séminaires pour favoriser la maîtrise du français à l'Université Paris-Est Créteil

L'Université Paris-Est Créteil a proposé des actions Français langue étrangère (FLE) comme des séminaires intensifs destinés aux primo-arrivants de L1, d'une durée de quatre jours et comprenant une sortie culturelle, ou encore des modules de français sur objectifs spécifiques qui visaient à aider les étudiants en master avec un besoin d'accompagnement en langue française et en méthodologie universitaire en lien avec leur discipline.

#### Former les personnels pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux à l'Université de la Rochelle

Pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux, l'Université de la Rochelle a formé une partie du personnel en langues étrangères, en anglais, mais aussi en espagnol. La formation de 96 heures s'est déroulée sur une année universitaire et a impliqué le Centre Interpoles d'Enseignement des Langues, devenu depuis l'Institut Universitaire des Langues.

## Contribution des étudiants au coût de leur formation : une trajectoire à consolider

La mise en place des **frais de formation différenciés en 2019** – fixés à 2 895 € en licence et 3 941 € en master pour les étudiants extracommunautaires aujourd’hui – constituait l’un des leviers du plan *Bienvenue en France*. Bien que ces frais aient évolué depuis, ils ne représentent toujours que **moins du tiers du coût réel de la formation**, le reste étant supporté par l’État.

L’objectif financier initial a été **partiellement atteint**, et l’objectif politique – **renforcer la lisibilité et l’image d’un système d’accueil structuré** – a contribué au discours global d’attractivité, sans nuire pour autant à notre rayonnement.

## Le contexte de 2026 : concurrence accrue et nouveaux défis mondiaux

Si les acquis de la stratégie *Bienvenue en France* constituent un socle solide, l’ambition est désormais de renforcer l’attractivité de la France et de retrouver ses positions dans les classements internationaux. Le paysage mondial de la mobilité académique et scientifique traverse une mutation profonde, façonnée par l’émergence de l’intelligence artificielle, l’évolution des besoins du marché du travail et un contexte géopolitique de plus en plus fragmenté.

L’Europe et la France doivent saisir l’opportunité de s’affirmer comme des terres d’accueil stables et ambitieuses. À travers des investissements d’envergure, tels que les programmes *Choose Europe* et *Choose France for Science*, dotés respectivement de 500 et 100 millions d’euros, le continent mobilise des moyens inédits pour attirer les chercheurs de haut niveau. Cette offensive scientifique témoigne d’une volonté claire de transformer la compétition mondiale en un levier d’attractivité et d’excellence.

Dans ce sillage, la France engage une évolution stratégique majeure de sa politique d’accueil, conformément aux orientations de la Cour des comptes dans son rapport du printemps 2025 intitulé « Une évaluation de l’attractivité de l’enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux ». L’ambition nationale se déplace désormais vers une approche plus qualitative et ciblée, visant à mieux lier la formation à l’insertion professionnelle, en France ou dans les pays d’origine des étudiants. En concentrant ses efforts sur les filières prioritaires et en sécurisant les parcours de mobilité, la France entend répondre au défi de la compétition mondiale avec une exigence renouvelée, réaffirmant son statut de destination de référence pour les talents internationaux.

Une nouvelle stratégie plus  
qualitative : attirer  
les meilleurs et  
les orienter vers une offre  
mieux structurée



## 2.1 — La vision : une attractivité qualitative et ciblée

### D'une logique de réponse à la demande à une logique d'offre qualitative

Le vieillissement de la population réduit mécaniquement la part de la population active et accroît les besoins en compétences dans l'économie. À compter de 2028, la population étudiante en France se stabilisera puis se mettra à décroître, sous l'effet d'une diminution du nombre de nouveaux bacheliers. Parallèlement, la France est confrontée à un double enjeu de compétitivité et de réindustrialisation afin de renforcer ses positions dans la compétition mondiale. Aujourd'hui, on constate que les étudiants, tant français que communautaires, ne choisissent plus suffisamment les filières industrielles et techniques qui permettraient au pays de répondre à ses besoins.

La Cour des comptes, dans son rapport, a souligné des forces dans la stratégie *Bienvenue en France*, mais également identifié plusieurs axes d'améliorations déterminants pour renforcer le pilotage et faire gagner cette stratégie en efficacité. C'est dans le sillage des recommandations formulées par la Cour que s'est construite cette nouvelle étape pour la stratégie *Bienvenue en France*, marquée par une inflexion stratégique.

La refonte en cours de la stratégie interministérielle *Bienvenue en France* doit permettre de mieux choisir les étudiants internationaux afin de répondre aux besoins économiques, scientifiques et diplomatiques de la France et de ses partenaires. Le succès de cette nouvelle stratégie repose sur la capacité à **passer d'une logique essentiellement fondée sur la demande à une logique d'offre, structurée autour de filières prioritaires** et mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité, en particulier dans la phase amont le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son réseau diplomatique.

Outre la promotion des filières prioritaires, il s'agit également de poursuivre la politique de soutien à l'excellence via notamment les bourses du gouvernement français, et d'amélioration du parcours de l'étudiant international depuis ses vœux de candidatures jusqu'à l'obtention de son diplôme et le cas échéant son insertion dans la vie active.

En effet, malgré le chemin parcouru, les difficultés administratives et de visa pour trouver un emploi et maintenir le lien avec la France une fois les études achevées, restent encore un frein alors que beaucoup d'étudiants souhaiteraient pouvoir revenir travailler en France.

### Attirer les talents, une nécessité économique...

Dans un monde en transformation rapide, où l'économie de la connaissance joue un rôle croissant, l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur constitue un **levier stratégique majeur**. Les mobilités académiques façonnent l'innovation, forgent la capacité de recherche et renforcent la compétitivité des nations. **La capacité à attirer et accueillir des talents est désormais au cœur des dynamiques de prospérité.**

Le rapport sur la compétitivité européenne piloté par Mario Draghi, publié le 9 septembre 2024, souligne que les pénuries de compétences, notamment dans les domaines technologiques et scientifiques, constituent un frein majeur à la compétitivité et à l'innovation en Europe. Il appelle à mettre en place **des dispositifs beaucoup plus lisibles et compétitifs pour attirer étudiants, doctorants, chercheurs et professionnels hautement qualifiés**. Dans la même logique, le rapport Letta sur l'avenir du marché unique publié en avril 2024 plaide pour une véritable **Europe des compétences**, capable d'intégrer plus efficacement les talents étrangers et de fluidifier les mobilités au sein de l'Union.

Ces orientations sont aujourd'hui relayées par la Commission européenne, qui place les compétences et les mobilités au cœur de son agenda, notamment à travers des initiatives visant à combler les pénuries de talents, renforcer l'attractivité de l'Europe et structurer une réponse coordonnée à l'échelle du continent.

## ... mais aussi démographique...

Cette exigence est d'autant plus forte que **les grandes tendances démographiques des prochaines décennies redessinent les sociétés et les marchés du travail**, en particulier dans les pays occidentaux. Le vieillissement de la population active, la contraction des viviers de compétences dans certains secteurs et l'intensification de la compétition mondiale pour s'attacher les profils hautement qualifiés imposent de repenser nos stratégies d'attractivité.

**Attirer les talents internationaux n'est plus seulement un enjeu académique : c'est une nécessité économique et sociétale.**

De nombreux pays développés confrontés à un déclin de leur démographie étudiante ont pris des dispositions pour faciliter le recrutement et l'insertion des étudiants internationaux : plan Study Korea 300K en Corée du Sud (cible de 300 000 étudiants étrangers en 2027, doublement des bourses pour les étudiants en STIM, division par deux du délai pour obtenir une carte de résident permanent) ; Graduate Visa au Royaume-Uni, qui permet aux diplômés d'une licence de demeurer 18 mois supplémentaires sur le territoire pour trouver un travail ; possibilité offerte aux diplômés des 100 meilleures universités au monde de s'installer au Japon plus facilement ; Initiative Campus en faveur de la main d'œuvre qualifiée en Allemagne (120 millions d'euros, objectif de doublement du nombre de diplômés étrangers qui restent dans le pays) ; Graduate Pass d'un an pour visiter ou travailler en Malaisie pour les étudiants internationaux diplômés originaires de 32 pays, etc.

## ... et répondant aux intérêts diplomatiques de la France sur le long terme

Les étudiants internationaux en mobilité en France qui retournent dans leur pays après l'obtention de leur diplôme ont vocation à devenir des relais de coopération pour nos partenariats institutionnels et scientifiques, et pour nos entreprises dans des secteurs stratégiques – à l'import et à l'export –, dans une logique de circulation des compétences et de renforcement des capacités des pays partenaires.

La communauté des alumni constitue un des leviers de la politique d'attractivité de la France. Ces derniers, souvent appelés à occuper des fonctions clés, deviennent des interlocuteurs privilégiés dans les relations économiques, scientifiques et diplomatiques. La structuration du réseau des Alumni coordonné par Campus France, au travers de la plateforme France Alumni, regroupe plus de 650 000 membres. L'action des postes diplomatiques permet de renforcer son impact, afin notamment de mieux valoriser les opportunités qu'offrent les formations en France en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle.

L'attractivité de notre système d'enseignement supérieur s'articule avec l'ensemble de nos engagements internationaux. En particulier, la formation en France des professionnels de santé étrangers répond en premier lieu à l'objectif de renforcement des systèmes de soins des pays partenaires au service d'une coopération mutuellement bénéfique et d'une amélioration de la sécurité sanitaire mondiale.

## 2.2 — Orienter les flux vers les filières d'avenir

### Des filières prioritaires pour mieux soutenir notre croissance

Des filières prioritaires seront identifiées collectivement, et réajustées de manière régulière en fonction :

- des besoins en compétences identifiés par exemple dans le plan France 2030, l'analyse des métiers et secteurs en tension (études de la DARES) ou encore les métiers en particulière évolution ou en émergence (études France Compétences).

- des attentes et besoins de nos pays partenaires afin de renforcer nos coopérations et leur montée en compétence.
- des capacités d'accueil actuelles et prévisionnelles de nos établissements d'enseignements supérieur dans ces filières prioritaires.

Les domaines stratégiques identifiés à ce jour incluent notamment la santé, le numérique (dont intelligence artificielle), le quantique, les biotechnologies, les sciences de l'environnement, l'énergie, les mobilités bas-carbone, l'espace, l'alimentation, les technologies de l'information et de la communication. Les sciences humaines et sociales liées à ces domaines sont également concernées.

Ces orientations s'inscrivent dans une logique de renforcement des disciplines STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), appelées à constituer, avec les études de santé, une part majoritaire des mobilités académiques encouragées par l'État.

Dans ce contexte, attirer et former en France des étudiants internationaux constitue un levier de souveraineté sociale et économique : les mobilités étudiantes internationales alimentent les viviers dans les secteurs en pénurie, notamment en STIM, comblent les déficits de compétences à moyen terme en ingénieurs, chercheurs, managers, enseignants-chercheurs et entrepreneurs – et renforcent la productivité et la capacité d'innovation à moyen terme ; une partie d'entre eux s'insère durablement sur le marché du travail français, contribuant à élargir la population active.

**Face à une démographie qui n'est plus dynamique, l'apport de talents internationaux formés en France – aujourd'hui étudiants, demain diplômés et professionnels – est une nécessité pour préserver la soutenabilité de l'emploi et la croissance économique de notre pays.**

Les besoins sont aujourd'hui estimés à 40 000 ingénieurs et 40 000 techniciens supplémentaires par an.

**La plateforme Études en France (EEF)** pilotée, mise en œuvre et financée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est un outil structurant de la politique d'attractivité, comme rappelé par la Cour des Comptes, dans son rapport au printemps 2025. Le renforcement du dispositif doit passer par sa généralisation et l'élargissement de son périmètre à tous les postes diplomatiques et à plus d'établissements d'enseignement supérieur. La plateforme a vocation à demeurer la **vitrine de l'offre de formation française à l'international, à devenir le point d'entrée unique de la mobilité étudiante soumise à visa et à contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs de notre politique d'attractivité.**

## 2.3 — Renforcer la lisibilité et améliorer l'accueil par une application cohérente des droits différenciés

Depuis 2019, dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France, les étudiants internationaux qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse et qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE, doivent en principe s'acquitter de frais d'inscription différenciés.

Ceux-ci, arrêtés réglementairement, s'établissent pour les étudiants extra-communautaires en deçà du tiers du coût réel de la formation et restent largement inférieurs aux montants pratiqués par les pays les plus attractifs à l'échelle mondiale.

À l'heure actuelle, les établissements appliquent de manière très variable les droits différenciés. Dans le cadre de la révision de la stratégie d'attractivité, un décret viendra rendre effective l'application de ces droits différenciés, qui ont vocation s'appliquer sauf situations particulières dès la rentrée de septembre 2026.

C'est à la fois un moyen de renforcer la lisibilité de l'offre de formation française et de dégager des moyens supplémentaires pour les établissements afin d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux, notamment par le développement de guichets dédiés ou de cours en anglais.

Les boursiers du gouvernement français restent exonérés de droit, de même que les étudiants dans le cadre d'une mobilité d'échange.

Les établissements pourront également exonérer des étudiants en fonction de leur situation individuelle, dans la limite de 10 % des étudiants assujettis aux droits différenciés et les étudiants rencontrant des difficultés ponctuelles seront par ailleurs accompagnés par les CROUS.

## 2.4 — Une politique de bourses d'excellence renouvelée

### Le système actuel : des bourses d'excellence au bénéfice de 8 000 étudiants internationaux

Les bourses du gouvernement français (BGF), attribuées sur critères d'excellence et mises en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sont un outil pivot de la politique d'attractivité et de la diplomatie scientifique de la France, au service de ses intérêts stratégiques et de sa souveraineté. Ces bourses visent à attirer les meilleurs étudiants et chercheurs étrangers dans les universités et laboratoires, permettant à la France de rayonner comme pays de science, de savoir et d'innovation, dans un contexte international compétitif.

Depuis 2018, la France a renforcé son effort en faveur de l'accueil des étudiants internationaux, en augmentant le nombre et la diversité des bourses dédiées à la mobilité académique. Les **bourses du gouvernement français** ont fait l'objet d'un investissement financier de la part du gouvernement et d'une progression régulière : on recense **environ 8 000 boursiers pour études aujourd'hui**, en hausse par rapport aux 7 000 bourses en 2018 lors du lancement de la stratégie, et ce malgré la rupture survenue lors de la pandémie. Cette croissance a été permise par le renforcement de programmes stratégiques tels que **France Excellence Eiffel ou France Excellence Major**, porté avec l'AEFE. À ces dispositifs s'ajoutent les bourses France Excellence attribuées par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France, dans le cadre de dispositifs adaptés à la spécificité des contextes locaux.

### La priorité : 60 % des bourses du gouvernement français (BGF) fléchées vers les filières prioritaires dès 2026

Afin de garantir la cohérence de l'action au niveau national, les BGF ont vocation à servir directement les objectifs de la stratégie Choose France for Higher Education. Si elles ne représentent que 2 % des étudiants internationaux inscrits en France, l'outil permet de cibler des profils à haut potentiel, originaires de différentes géographies, dans les disciplines prioritaires pour le renforcement des capacités scientifiques et technologiques de la France. Pour 2026, un objectif de 60 % au moins des nouvelles bourses dans le domaine des STIM a été fixé aux ambassades et aux services d'administration centrale chargés de l'instruction des programmes de BGF.

En parallèle, un effort est en cours afin de rendre notre système de bourses encore plus attractif pour les talents du monde entier, en cohérence avec nos ambitions académiques et scientifiques.

## 2.5 — Des conditions d'accueil à la hauteur des ambitions

### Modernisation et simplification des candidatures

Un travail a été conduit dans ce domaine depuis 2019 avec un premier gain de lisibilité des offres de formation présentées sur la plateforme Études en France. L'étape suivante consiste à poursuivre la modernisation et l'actualisation de cet outil qui doit devenir à terme la plateforme unique de candidatures pour les étudiants extra-communautaires.

### Un meilleur accompagnement des étudiants pour leurs démarches en France

Dans cette nouvelle étape, un effort supplémentaire devra être porté sur l'amélioration de l'installation et des démarches administratives de l'étudiant international en France. Les axes de travail viseront :

- le renforcement des outils d'information à destination des établissements et des étudiants ;
- la formation et la professionnalisation des personnels ;
- la mise en place de services dédiés au niveau des territoires.

Ces services issus de partenariats entre établissements et collectivités territoriales pourront notamment prendre la forme de centres de mobilité internationale. Il s'agira d'en favoriser la généralisation sur le territoire national.

### Le déploiement des Centres de mobilité internationale dans toutes les régions

Les Centres de mobilité internationale (CMI) ont été créés pour accueillir et accompagner les étudiants, doctorants et chercheurs internationaux présents dans les établissements d'enseignement supérieur dans leurs démarches quotidiennes pour s'installer et vivre en France (titres de séjour, logement, transport, santé, banque, téléphonie...).

**L'objectif est de favoriser le déploiement de ces centres partout sur le territoire.**

#### LES CMI RENNES ET BREST MONTRENT LA MARCHE À SUIVRE

Créé en janvier 2009 et rattaché à l'université de Rennes, le CMI Rennes propose un calendrier d'événements, de rencontres et de rendez-vous culturels tout au long de l'année, et facilite l'inscription aux cours de français, pour permettre d'insérer et d'intégrer ces publics.

Créé le 5 juillet 2013 et rattaché depuis janvier 2020 à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), le CMI Brest vise à mettre en œuvre sur le site brestois toutes les conditions susceptibles de favoriser la mobilité internationale entrante des étudiants, stagiaires, doctorants, post-doctorants et chercheurs. Le CMI Brest se déplace sur demande au sein des établissements pour présenter ses services et assister les publics dans leurs démarches.

## L'augmentation de l'offre de cours en anglais sur tout le territoire

L'effort déjà déployé dans ce domaine sera poursuivi notamment en relation avec les enjeux d'employabilité.

Depuis le lancement de la stratégie *Bienvenue en France*, la France a en effet fortement étoffé son offre de formations enseignées en anglais, afin d'encourager la venue d'étudiants de pays non francophones. L'objectif fixé à l'origine (doubler l'offre de programmes en anglais) a largement été engagé : le catalogue des programmes enseignés en anglais réalisé par Campus France recense 1 716 formations fin 2025, contre 1 328 en 2018, soit une hausse de 23 % de l'offre déclarée par les établissements.

Par ailleurs, la proportion de formations entièrement enseignées en anglais progresse fortement : 1 460 programmes 100 % anglophones sont aujourd'hui disponibles, soit +30 % par rapport à 2018. L'offre de formations en anglais est majoritairement (81 %) positionnée au niveau master, dont 69 % entièrement en anglais. Autre évolution majeure : la montée en puissance des STIM, désormais en tête des formations disponibles en anglais.

La consultation du catalogue confirme cette dynamique : en 2025, plus de 245 000 visiteurs issus de 215 pays ont utilisé l'outil, avec une hausse spectaculaire des consultations depuis les pays d'Asie du Sud et d'Afrique anglophone - Pakistan, Inde, Nigeria, Bangladesh, Ghana.

La France, destination  
de choix pour  
les chercheurs

3

## 3.1 — Doctorants et jeunes chercheurs : un enjeu stratégique

### Chiffres clés : 38 % de doctorants internationaux en France, un vivier exceptionnel

La France se distingue par sa capacité à attirer des futurs chercheurs venus du monde entier : entre 2018 et 2023, elle s'est maintenue au 4<sup>e</sup> rang mondial pour l'accueil des doctorants en mobilité, avec plus de 25 000 inscrits, et une proportion de 37 % d'internationaux parmi eux, une des plus élevées au monde avec le Royaume-Uni.

Par ailleurs, au cours des dernières années, la recherche française s'est fortement internationalisée.

**La part des co-publications internationales a atteint 63 %** au début des années 2020, plaçant la France au niveau des pays les plus ouverts scientifiquement, comme le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Parallèlement, la mobilité internationale s'est intensifiée : en 2022, la recherche publique française accueillait 21 % de **chercheurs internationaux**.

Les réformes récentes, notamment la loi de programmation de la recherche (LPR), ont renforcé cette dynamique en attirant davantage de talents – plus de **45 % des chaires de professeurs juniors ouvertes en 2023 ont été attribuées à des chercheurs internationaux**. La délivrance de visas « passeports talents scientifiques » - un titre qui permet de séjourner pendant 4 ans dans notre pays - a progressé de **41 %** entre 2021 et 2025.

Avec 64 établissements impliqués, **la France est le deuxième pays le plus représenté dans les alliances européennes**.

**Ces évolutions témoignent de la capacité du système français à attirer des profils hautement qualifiés, grâce à l'excellence scientifique et à l'ouverture internationale de ses laboratoires.**

Concernant le doctorat, l'objectif de cette nouvelle étape de notre stratégie d'attractivité est de prendre davantage en compte les spécificités des études doctorales et des étudiants concernés.

Il s'agit tout d'abord d'attirer davantage d'étudiants au niveau doctorat mais aussi de favoriser dans ce but la poursuite d'études après le master.

Les pistes qui ont été retenues pour renforcer l'action sont de :

- définir une labellisation de parcours articulant master et doctorat, associant établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche et partenaires socio-économiques, et adossés à des thématiques de recherche identifiées, à des réseaux de laboratoires et à des priorités stratégiques françaises, notamment France 2030.
- poursuivre la stratégie de promotion du doctorat et de la recherche française en s'appuyant notamment sur la plateforme [doctorat.gouv.fr](https://doctorat.gouv.fr) comme vitrine d'information et de valorisation, puis d'accompagnement des candidatures et parcours.

## 3.2 — Le titre « Talent-Chercheur » : un outil à généraliser

### Bilan

Le titre de séjour « Talent-Chercheur » se positionne désormais comme un instrument majeur du dispositif français d'attraction des hautes compétences scientifiques, offrant aux chercheurs internationaux un cadre juridique stable et favorable à l'excellence. Il simplifie les procédures d'accès, avec des délais de traitement réduits et une durée de validité pluriannuelle, garantissant ainsi une implantation rapide au sein des établissements d'accueil. Cette mesure favorise la mobilité interne, permettant aux titulaires de rejoindre différents laboratoires sans perte de statut, et contribue à la dynamisation des projets de recherche internationaux dans la compétition mondiale. En outre, le titre renforce l'intégration et la qualité de vie des chercheurs et de leur famille.

### Amélioration de la continuité des droits et fluidité des transitions master / doctorat / post-doctorat / emploi

Le choix de mettre l'attractivité au cœur de notre politique a des conséquences sur l'architecture du parcours administratif de l'étranger en France : là où la transition entre le visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) « étudiant » et une carte de séjour de plus long terme (« talent », salarié) était l'exception il y a plusieurs années, la capacité à garder dans de bonnes conditions les talents internationaux a été renforcée. C'est en particulier vrai pour des publics prioritaires comme les doctorants ou les médecins en formation, qui sont considérés au regard du droit des étrangers comme des salariés. La réforme de l'immigration professionnelle de 2021, visant à simplifier la délivrance des autorisations de travail pour les étudiants les plus méritants et les réformes du dispositif « Talents » (chercheur, professions médicales et de la pharmacie, abaissement du niveau de rémunération pour les salariés qualifiés), ont déjà contribué à cet objectif.

Alors que le système d'information « Administration numérique des étrangers en France » (ANEF) a fortement simplifié les démarches pour les étudiants, le passage du statut d'étudiant à celui d'un titre de séjour salarié expose ces profils à des ruptures administratives et parfois des ruptures de droit, qui nuisent à leur intégration professionnelle et à l'attractivité de notre pays. L'intégration de l'ensemble des titres au sein de l'ANEF prévue fin 2026 sera de nature à faciliter les changements de statut vers les titres « travailleur temporaire » ou « salarié » et les titres destinés aux étudiants et chercheurs qui recherchent un emploi ou souhaitent créer une entreprise (RECE). Un plan d'action très volontariste est également en cours de déploiement pour réduire les délais de traitement des demandes renouvellement des titres de séjour.

Au niveau local, les centres de mobilité internationale dans les établissements d'enseignement supérieur ont démontré leur efficacité en matière de lutte contre les ruptures de droit et de fidélisation de ce public et nécessitent d'être développés dans toutes les régions.

La structuration administrative, la désignation d'un chef de file, la formation et l'accompagnement des étudiants par les établissements sont des leviers d'amélioration déjà identifiés qui font l'objet d'un travail et d'un engagement communs des ministères de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

### 3.3 — *Choose France for Science* : attirer les meilleurs scientifiques du monde

Le 5 mai 2025, le MESRE annonçait le renforcement de son attractivité scientifique à l'international avec le lancement de la plateforme *Choose France for Science* dotée d'un financement de 100 millions d'euros. Cette initiative vise à simplifier les démarches des chercheurs étrangers et valoriser les atouts de l'écosystème de recherche français pour attirer les meilleurs scientifiques sur notre territoire et dans nos laboratoires.

#### Le programme : un succès qui doit se poursuivre dans un contexte international plus instable que jamais

54 scientifiques ont été jusqu'ici financés par l'ANR et accueillis dans nos laboratoires – chaque projet lauréat peut être financé à hauteur maximale de 2,5 millions d'euros.

37 % des projets actuellement financés traitent des questions climatiques et de la biodiversité, 30 % à la santé et aux sciences de la vie, le reste des lauréats focalisent leurs travaux sur les autres grands enjeux stratégiques tels que la décarbonation, l'IA, l'énergie et l'espace. Autant de secteurs prioritaires pour notre politique d'attractivité universitaire et scientifique, en cours de redynamisation.

*Choose France for Science* poursuit son chemin et de nouvelles candidatures sont examinées tous les mois.

#### Articuler la stratégie *Choose France for Higher Education* et les priorités de recherche françaises

**La France et l'Europe, places fortes pour la liberté académique.**

**Les atteintes croissantes à la liberté académique dans plusieurs régions du monde font de l'Europe – et de la France en particulier – un espace de stabilité, de liberté et de sécurité pour les chercheurs et les étudiants.** Cet avantage comparatif, déjà mis en avant dans l'initiative *Choose France for Science* lancée par le président de la République, doit être consolidé pour préserver la place de l'Europe comme première destination mondiale des mobilités académiques.

Le programme s'adresse aux chercheurs empêchés souhaitant reprendre ou poursuivre une carrière scientifique en Europe, mais aussi à tous les profils expérimentés : post-doctorants susceptibles de déposer un projet du type ERC Starting, scientifiques en début de carrière et chercheurs confirmés désireux de développer en France des projets à fort potentiel, quelle que soit leur discipline.

Au 4 février, ce sont 46 chercheurs qui ont fait le choix de la France pour poursuivre leurs travaux au sein d'un de nos établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, dans 7 champs d'études prioritaires :

- |                                               |                                                                        |                                                       |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| → Santé et sciences du vivant ;               | → Études spatiales ;                                                   | → Composants, systèmes et infrastructures numériques. |
| → Climat, biodiversité et sociétés durables ; | → Agriculture, alimentation durable, forêts et ressources naturelles ; |                                                       |
| → Numérique et intelligence artificielle ;    | → Énergies décarbonées ;                                               |                                                       |

Les sciences humaines et sociales aux interfaces de ces champs disciplinaires sont également prises en compte. Le jury dispose de la latitude nécessaire pour sélectionner des profils d'excellence dont la thématique des travaux n'apparaît pas dans la liste.

Dans ce contexte, la France fait le choix de renforcer son ambition. La stratégie *Choose France for higher education*, levier structurant de notre politique d'attractivité, s'inscrit dans une nouvelle dynamique : celle d'un enseignement supérieur et d'une recherche toujours plus attractifs, plus ouverts et plus compétitifs à l'échelle mondiale.



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Choose  
France™**

## Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Espace  
Tél. : 01 55 55 82 00  
[presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
Tél. : 01 43 17 57 57 / 01 43 17 52 01  
[presse.dcp@diplomatie.gouv.fr](mailto:presse.dcp@diplomatie.gouv.fr)

Ministère de l'Intérieur  
Tél. : 01 40 07 22 22  
[service-presse@interieur.gouv.fr](mailto:service-presse@interieur.gouv.fr)